



UNION DES COMORES

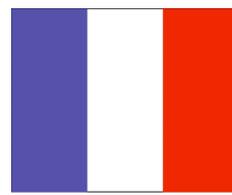
Unité - Solidarité - Développement



Programme d'appui à l'organisation des élections présidentielles et des Gouverneurs des îles (2010)

RAPPORT FINAL

Moroni, mai 2012



SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	1
RESUME	2
INTRODUCTION GENERALE.....	3
I. APPUI A L'ADMINISTRATION DES ÉLECTIONS.....	5
II. ASSAINISSEMENT DES LISTES ELECTORALES	7
III. DEROULEMENT DU SCRUTIN	8
3.1 La campagne électorale.....	8
3.2 La sensibilisation.....	9
3.3 La Formation.....	10
3.4 La logistique.....	11
3.5 La sécurisation du processus électoral	13
3.6 Les Comités de vigilance et de transparence (CVT).....	14
3.7 La gestion des bureaux de vote	15
3.8 L'observation électorale	16
IV. LES RESULTATS	17
V. LA VISIBILITE DES PARTENAIRES.....	20
VI. ACTIVITES POSTELECTORALES	21
VII. BUDGET DU PROJET.....	22
7.1 Présentation des catégories de dépenses	22
7.2 Budget Prévisionnel initial, sur la base des activités	23
7.3 Budget Prévisionnel révisé, incluant nouvelles orientations du Comité de pilotage.....	25
7.4 Les contributions effectives et les dates de réception des fonds	25
VIII. LES DEPENSES DU PROJET	26
8.1 Les dépenses par composantes : engagées et effectives	27
8.2 Les contraintes rencontrées dans l'exécution du budget du projet.....	29
CONCLUSION GENERALE ET RESUME DES RECOMMANDATIONS	30

ABRÉVIATIONS

- ONU :** Organisation des Nations Unies
- CENI :** Commission Électorale Nationale Indépendante
- CEI :** Commission Électorale Insulaire
- CC :** Cour Constitutionnelle
- BV :** Bureau de Vote
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- SNAP :** Secrétariat National Administratif Permanent
- SIAP :** Secrétariat Insulaire Administratif Permanent
- CVT :** Comité de Vigilance et de Transparence
- PV :** Procès Verbal

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Le Gouvernement de l'Union des Comores a demandé et obtenu l'appui du PNUD Comores pour l'organisation des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles. Ces élections font suite à une controverse au sein de la classe politique sur la durée du mandat du Président en exercice, après le référendum instituant une nouvelle architecture institutionnelle dans le pays. La médiation de la communauté internationale a abouti à l'Accord du 16 Juin 2010 qui a fixé la date des élections. Une Unité Technique de Gestion du Projet des élections a été mise en place pour apporter un appui technique et financier aux structures en charge des élections.

La conduite de ce processus électoral s'est heurtée à un certain nombre de contraintes liées notamment au fonctionnement des structures chargées de la gestion des élections. En effet, la CENI et ses démembrements sont des structures non permanentes, qui ne durent que le temps d'une élection. Ses membres sont désignés par des organisations politiques, étatiques et de la société civile. La désignation et la formation des membres des bureaux de vote et des autres personnes dédiées à l'organisation des scrutins ont été altérées par des positions partisans et ceci a fortement influencé la mise en œuvre des activités selon le chronogramme. Par ailleurs, la liste électorale a fait l'objet d'un consensus entre les parties prenantes malgré ses faiblesses. Le financement de la sensibilisation et de la communication a souffert du retard de mise à disposition des fonds provenant de l'OIF. La campagne électorale n'a pas connu d'incident majeur. La sécurisation du processus par les forces de sécurité nationale s'est déroulée de façon acceptable.

Les experts recrutés par le PNUD sont intervenus dans tous les segments des activités ayant conduit à un scrutin apaisé. Un expert international a été affecté dans chaque île pour appuyer, à tous points de vue, les organes insulaires en charge des élections. Ces experts ont participé à l'élaboration d'un nouveau chronogramme conforme aux normes internationales et des différents plans de formation (coordonnateurs, superviseurs, membres des bureaux de vote). Ils ont contribué à l'actualisation du Guide des membres des BV et du Guide de l'Observateur, du modèle de mandat à l'intention des candidats désirant accréditer des assesseurs dans les BV. Ils ont également participé à l'harmonisation du Code électoral intégrant les dernières ordonnances modifiant et/ou complétant certains articles du Code électoral. L'accent a été tout particulièrement mis sur l'appui logistique et le plan de sécurisation.

Après l'évaluation du premier tour, les experts du PNUD ont suggéré et obtenu de la CENI, l'organisation de trois ateliers de renforcement des capacités au niveau des structures, de la sécurisation et des Comités de vigilance et de transparence. Tous ces experts sont venus appuyer la CENI/CEI/SNAP/SIAP pendant la durée de ces ateliers. La ligne directrice de leur intervention a consisté, dans le cadre du transfert de compétences, en appui-conseil, tout en évitant de tenter de se substituer à la partie nationale.

Les résultats des élections ont été acceptés officiellement et publiquement par tous les candidats. Il reste, cependant, à renforcer les acquis et à procéder à des réaménagements, notamment en ce qui concerne l'administration électorale. Il serait judicieux que le Code soit révisé pour faire de la CENI un organe permanent et professionnel. De même, la modernisation et la sécurisation du fichier électoral à travers la confection de cartes d'électeurs biométriques contribuerait grandement à la fiabilité et à la transparence des processus électoraux futurs.

INTRODUCTION GENERALE

1. Le Système des Nations Unies a dévolu au PNUD le rôle d'assistance technique aux processus électoraux. Le PNUD Comores a une longue tradition d'appui dans ce domaine. A la demande du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers, et avec l'accord du Secrétariat général de l'ONU, le PNUD s'est engagé à accompagner le processus des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles tenues les 07 novembre et 26 décembre 2010.
2. Un Document de Projet « Programme d'Appui à l'organisation des élections présidentielles et des Gouverneurs des îles en Union des Comores » a été signé le 25/11/2010 entre le Gouvernement et le PNUD. Les partenaires techniques (France, Union Européenne, Union Africaine, Ligue des Etats Arabes, Qatar) se sont engagés à financer le processus. Le PNUD est chargé de la gestion de ces fonds. Pour l'exécution du Projet, le PNUD a recruté des Experts internationaux et nationaux, un personnel d'appui pour constituer l'équipe de l'Unité Technique de Gestion¹.
3. Le présent document est le Rapport consolidé des activités conduites avant et pendant le processus électoral ; Il synthétise les Rapports sectoriels et thématiques produits par chacun de ces experts. Ces derniers ont accompagné la CENI et ses démembrements dans l'exécution de tous les segments du processus électoral. Chaque activité est présentée sous quatre paragraphes ainsi qu'il suit : i) la présentation de l'activité ; ii) les activités menées ; iii) les difficultés identifiées et les solutions apportées ; et iv) les recommandations sur la base des leçons apprises. Le rapport se base sur les résultats attendus du Programme, à savoir : 1) l'assistance technique et logistique à la CENI, incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux, aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis, est mise à disposition ; 2) l'assainissement de la liste électorale ; 3) la participation à l'instauration d'un environnement assurant l'organisation des scrutins apaisés, transparents et crédibles ; 4) l'appui à la Cour Constitutionnelle dans les domaines techniques de la formation, de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats ; 5) la modernisation et la sécurisation du Fichier électoral ; 6) la mise en place des mécanismes partagés pour la gestion de la phase transitoire ; 7) l'optimisation de la performance globale de la CENI et de ses démembrements et la pérennisation des acquis électoraux.
4. Dans le cadre de la recherche de la stabilité politique et pour mettre fin aux nombreux conflits de compétence entre l'Union et les îles autonomes, les Comores ont procédé à une refonte constitutionnelle adoptée par référendum en mai 2009. Cette réforme a donné lieu à des interprétations divergentes entre majorité et opposition. Le Congrès (Députés et Conseillers des îles), en vue d'harmoniser les mandats électoraux des Exécutifs de l'Union et des îles, a au cours de sa réunion du 01/03/2010, fixé la date des élections au 27/10/2011, prolongeant de fait le mandat du Président en exercice. La classe politique de Mohéli, soutenue par les opposants des autres îles, a contesté cette décision, car il faut rappeler que sur la base du principe de la présidence tournante, le tour revenait à un Mohélien d'occuper la Présidence après Ngazidja et Anjouan. La date retenue par le Congrès a été invalidée par la Cour Constitutionnelle dans son Arrêt n°10-05 du 08 Mai 2010. Ce même Arrêt stipule qu'à compter du 26 mai 2010 à 00H (date de fin de mandat du Président en exercice), s'ouvre une période intérimaire durant laquelle le Président de l'Union et ses Vice- Présidents exercent leurs pouvoirs, dans une démarche consensuelle, jusqu'à l'investiture du nouveau Président et des nouveaux Gouverneurs des îles.

¹ Abderhamane Niang, *Conseiller technique Principal* ; Marie- Hélène S. Kodjo, *Expert en gestion* ; Mamady Condé, *Expert en listes électorales* ; Bengaly Kouyaté, *Expert logistique internationale* ; Bachir Djibo, *expert logistique internationale* ; Cheick Marouba Guèye, *Expert logistique internationale* ; Souleimana Combo, *Expert logistique national* ; Abdillah Ahmed, *Expert logistique national* ; Anfani Msoili, *Expert logistique national*

5. Devant cette situation, source d'instabilité, la communauté internationale, sous le leadership de l'Union Africaine (UA), a organisé un dialogue inter-comorien qui a abouti à l'Accord pour la gestion de la période intérimaire » le 16 Juin 2010. Cet Accord, en 12 points, stipule, entre autres, que la tenue des élections primaires pour les élections présidentielles et le premier tour de celles des gouverneurs des îles aura lieu le 07 novembre 2010 tandis que les élections présidentielles et le second tour de celles des Gouverneurs auront lieu le 26 décembre 2010. Un Comité de suivi de l'Accord a été mis en place pour contrôler, superviser et assurer la mise en œuvre effective de toutes les décisions issues du dialogue et le strict respect du chronogramme arrêté. Il est composé de deux représentants de l'Union, de deux représentants de chaque île et de la communauté internationale coordonnée par l'Union Africaine.
6. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'organisation des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles en 2010, qui constituent non seulement un tournant décisif du processus de mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle mais aussi une étape nécessaire à l'affermissement du dialogue et de la réconciliation politique.

I. APPUI A L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

Résultat obtenu 1 : la CENI et ses démembrements ont conduit un processus acceptable

1.1 Les organes en charge des élections

7. La Commission Électorale nationale indépendante (CENI) et les Commissions électorales insulaires (CEI), (ses démembrements dans chaque île), sont chargées de l'organisation technique et matérielle des élections. Il s'agit de structures administratives autonomes qui durent le temps d'une élection (Cf. Code électoral art. 55). La CENI et ses démembrements reçoivent l'appui du Secrétariat National Administratif Permanent (SNAP) et des Secrétariats Insulaires Administratifs Permanents (SIAP) qui sont des structures administratives permanentes rattachées au Ministère de l'Union en charge des élections. Au niveau du Gouvernement de l'Union des Comores, la tutelle institutionnelle est assurée par le Ministère d'Etat en charge des élections qui n'a, cependant, aucune prérogative dans l'organisation technique des élections en période électorale. Il assure, toutefois la supervision du processus, en ce sens que la CENI doit lui proposer les mesures relatives à l'organisation et au déroulement des opérations électorales (par exemple l'Arrêté portant fixation de la liste des bureaux de vote) et il est l'interface avec les partenaires. Il proclame les résultats provisoires des élections.
8. La CENI est composée de dix personnalités désignées par le Président de l'Union (3), le Gouverneur de chaque île (3), le Conseil Supérieur de la magistrature (1), l'Assemblée de l'Union (1 pour la majorité et 1 pour l'opposition), les Associations féminines (1). Ses membres sont nommés par décret présidentiel. Elle est dirigée par un bureau de quatre membres. Les CEI comptent sept membres. Le SNAP est composé de quatre fonctionnaires de l'Etat, nommés par le Ministre de l'Union en charge des élections. Des personnes-ressources ont été recrutées sur le Budget de la CENI pour assister la CENI elle-même, les CEI et le SNAP.
9. La Cour Constitutionnelle veille à la régularité des opérations électorales tant au niveau des îles que de l'Union, y compris en matière de référendum. Elle est, en outre, juge du contentieux électoral dans l'ensemble des élections dans l'Union, les îles autonomes et les collectivités territoriales. Elle est chargée d'arrêter et de proclamer les résultats définitifs des élections. Le Comité de suivi des Accords politiques du 16 Juin 2010 était chargé de veiller à l'application des dispositions de cet Accord et de ce fait suivait de près et orientait souvent les actions menées par la CENI.

1.2 Activités menées

10. Les Experts du PNUD ont apporté un appui technique et financier à la CENI et à ses démembrements à travers le Projet d'appui aux élections. Ainsi, un Expert a été affecté dans chaque île pour appuyer, à tous points de vue, les organes insulaires en charge des élections. Auparavant, l'ensemble des Experts s'est réuni autour de la CENI, pour d'une part préciser les tâches et d'autre part appuyer la CENI à l'élaboration des documents fondamentaux. Ainsi, avant de rejoindre leurs postes, ces experts ont participé à l'élaboration d'un nouveau chronogramme conforme aux normes internationales et des différents plans de formation (Coordonnateurs, Superviseurs, membres des bureaux de vote). Ils ont contribué à l'actualisation du Guide des membres des BV et du Guide de l'observateur, du modèle de mandat à l'intention des candidats désirant accréditer des assesseurs dans les BV. Ils ont également participé à l'harmonisation du Code électoral intégrant les dernières ordonnances modifiant et/ou complétant certains articles du Code électoral. L'accent a été tout particulièrement mis sur l'appui logistique et le plan de sécurisation. Après l'évaluation du premier tour, ils ont suggéré et obtenu de la CENI, l'organisation de trois ateliers de renforcement des capacités au niveau des structures, de la sécurisation et des Comités de vigilance et de transparence. Tous les experts sont venus appuyer la CENI pendant la durée de ces ateliers. La ligne directrice de leur intervention a consisté, dans

le cadre du transfert de compétences, en appui-conseil, tout en évitant de tenter de se substituer à la partie nationale.

1.3 Difficultés identifiées

11. Les dysfonctionnements internes de la CENI ont rejailli négativement sur la conduite de certaines activités, notamment en matière de cohésion de l'équipe, d'exécution correcte du chronogramme, de recrutement et de formation des agents officiels. Au sein de la CENI, les tiraillements ont été fréquents, ce qui a conduit à la destitution du Président de la CENI et au réaménagement du bureau à quinze jours du scrutin du premier tour et aussi du remplacement de celui de Mohéli à la veille du second tour. Il faut noter les divergences entre la CENI et les CEI principalement autour de conflits de compétences dans la nomination des membres des Bureaux de vote (BV), des Coordonnateurs et Superviseurs et des personnes-ressources. Ces mésententes ont été alimentées par le fait que les membres des structures proviennent de divers partis. Il a été constaté que le plus souvent, ces mésententes étaient dues essentiellement à un déficit de communication entre la CENI et ses démembrés. En effet, la CENI a trop souvent privilégié les communiqués dans les médias ou de simples coups de téléphone.

1.4 Recommandations

12. L'administration électorale des Comores subit les effets de sa structuration et de sa composition. Elle est occasionnelle car mise en place à la veille de chaque élection et elle est composée de personnalités qui cachent mal leur affiliation politique. Pour des raisons professionnelles d'abord et pour une gestion équitable du processus électoral, il serait judicieux et pertinent d'instituer un organe permanent pour gérer une activité qui est d'une sensibilité extrême. La gestion des élections est devenue une des sources majeures d'instabilité dans des pays africains. Il existe plusieurs formes d'organes indépendants. L'option durable et qui fait consensus en Afrique est l'institution d'une Commission constituée de professionnels par une permanence de l'organe. Il existe des Commissions composées paritairement avec les forces politiques avec une représentation de la société civile et de l'Administration publique. Aussi, il existe d'autres où sont exclus les représentants des partis politiques et de l'Administration. Il convient de souligner que de plus en plus des Etats africains adoptent le principe de la création de Commissions composées de professionnels, pour en faire une administration électorale qui se dédie exclusivement et à temps plein à l'exercice de cette activité.

13. Pour les Comores, des experts recommandent l'institution d'une CENI composée de sept personnalités pour le niveau central et trois au niveau des CEI. Ces chiffres ne sont pas absolus et peuvent être adaptés selon les compromis politiques. Ce choix pourrait se heurter aux points de vue des partis politiques qui se verraient difficilement éloignés de l'organisation des scrutins. Au cas où on se trouverait devant un rejet irrévocable, les initiateurs du projet pourraient aller à des arrangements qui déboucheraient sur une représentation de la majorité et de l'opposition qui viendrait se joindre à la CENI dès la convocation du collège électoral ; cette présence représentative restera limitée en nombre pour ne pas influencer les directives techniques de la CENI. En tout état de cause, les membres qui devraient se joindre à la CENI ne peuvent, dans leur totalité, être en nombre égal aux membres de la CENI. On pourrait bâtir la nouvelle CENI sur les bases du SNAP de par sa permanence, celle-ci n'ayant plus de raisons d'être. Pour réduire le coût des élections, les membres de la CENI bénéficieront de salaires et d'indemnités inscrits dans le Budget d'Etat, fixés à l'avance et qui ne varieront pas pendant les périodes électorales. Plusieurs pays recourent à des fonctionnaires en fin de carrière ou déjà à la retraite qui ne sont plus tentées à faire le jeu des politiques en rétribution d'un poste administratif. Entre deux élections, la nouvelle CENI aura, entre autres, pour tâches : i) de faire des propositions pour l'amélioration du cadre électoral ; ii) de la révision annuelle de la liste électoral ; iii) de la gestion efficiente du matériel acquis ; iv) de la gestion du Registre d'agents qualifiés pour la matière électorale ; v) du recyclage et du renforcement des capacités du personnel identifié en matière de logistique, sensibilisation et conduite des révisions des listes.

II. ASSAINISSEMENT DE LA LISTE ELECTORALE

Résultat obtenu 2 : une liste électorale assainie et consensuelle

2.1 État du fichier

14. La liste électorale a, depuis 2006, été au centre des controverses dans les processus électoraux. Contrairement aux dispositions légales qui préconisent une révision annuelle à des périodes déterminées, les révisions qui ont été opérées l'ont été à la veille des élections et d'une manière précipitée. Le SNAP, organe chargé de la révision et de la conservation du Fichier, n'avait ni les ressources humaines ni le matériel adéquat pour ce faire. Ainsi, depuis 2006, le Fichier électoral, informatisé sur la base ACCES est resté conservé en permanence dans les mains d'un expert national qui avait participé à son élaboration et à ses révisions successives.

2.2 Activités menées

15. A la demande du Gouvernement et des acteurs politiques et sociaux, le PNUD s'est attelé à la recherche de procédures et de financement pour l'élaboration d'une liste électorale modernisée pour ces élections et au-delà à la conservation du Fichier dans des conditions sécurisées. Ainsi, trois scénarii ont été avancées : i) une liste électorale biométrique ; ii) une liste électorale informatisée avec photo intégrée dans la carte de l'électeur ; iii) une révision de la liste de 2009. Les autorités nationales ont fortement recommandé la liste électorale biométrique. Mais la mise en œuvre d'un Programme devant conduire à l'établissement des deux premières options a été abandonnée en raison du manque de financement dans le temps requis.

16. En accord avec la CENI et le SNAP, les parties prenantes se sont convenues de réviser la liste de 2009 dans un délai de quarante cinq jours. La mise en œuvre de cette révision n'a pas été possible du fait que le corps électoral a déjà été convoqué et dès lors, selon le Code électoral, il est interdit de réviser les listes électorales. Cependant, avec l'accord de la Cour Constitutionnelle, le Comité de suivi des Accords politiques, la CENI et le SNAP sont parvenus à un compromis politique autorisant « l'assainissement » des listes de 2009 dans un délai de trois semaines. Ce compromis a été entériné par l'ensemble de la classe politique avec un chronogramme et des procédures qui n'ont pas été soumis à l'avis des experts du Projet. Ainsi, toute l'opération d'assainissement a été conduite par le SNAP.

Bien que cette opération ait été conduite dans des conditions exceptionnelles, il faut mentionner que ses résultats ont été acceptés par l'ensemble des candidats et ont clos le débat sur la liste. Les quelques contestations ont porté sur le mode de distribution des cartes d'électeurs, notamment à Mohéli, la veille des élections au premier tour.

TABLEAU n°1 : STATISTIQUE DE L'ELECTORAT APRES ASSAINISSEMENT 2010

ILES	PREFECTURES/REGIONS	ELECTORAT 2010	NBRE DE BV 2010
MOHELI	FOMBONI	12 495	25
MOHELI	NIOUMACHOUA	5 136	12
MOHELI	WANANI	3 798	8
Total MOHELI		21 429	45
ANJOUAN	DOMONI	27 955	52
ANJOUAN	MUTSAMUDU	35 340	59
ANJOUAN	NIOUMAKELE	28 831	49
ANJOUAN	OUANI	27 472	50
ANJOUAN	SIMA	26 883	49
Total ANJOUAN		146 481	259

ILES	PREFECTURES/REGIONS	ELECTORAT 2010	NBRE DE BV 2010
GRANDE COMORE	BADJINI OUEST	18 098	33
GRANDE COMORE	BADJINI EST	22 541	41
GRANDE COMORE	OICHILI - DIMANI	16 489	33
GRANDE COMORE	HAMAHAMET - BOIKOU	26 312	51
GRANDE COMORE	MITSAMIOULI-MBOUDE	33 495	67
GRANDE COMORE	MORONI VILLE	26 842	43
GRANDE COMORE	BAMBAO	27 955	52
GRANDE COMORE	HAMBOU	14 637	25
GRANDE COMORE	ITSANDRA - HAMANVOU	30 079	56
Total GRANDE COMORE		216 448	401
TOTAL GENERAL		384 358	705

2.3 **Recommandations**

17. Les autorités nationales, les partenaires au développement des Comores, les membres du Comité de pilotage du Projet et les observateurs électoraux ont insisté sur la nécessité de doter les Comores d'un Fichier électoral fiable et moderne. C'est pourquoi, il est prévu dans le cadre des activités post électorales, la mise en œuvre d'un Programme de modernisation du Fichier électoral à travers un système biométrique. Il est par ailleurs recommandé à la CENI doit veiller à l'affichage des listes électorales dans les délais légaux. L'expérience de 2009, initiée par le PNUD et qui a consisté à graver la liste électorale sur support informatique pour chaque candidat, a largement contribué à la baisse des tensions autour du Fichier électoral.

III. **DEROULEMENT DU SCRUTIN**

Résultat obtenu 3 : Bon déroulement des scrutins dont les résultats ont été acceptés par tous

Les activités ayant conduit au scrutin

18. Le scrutin du 07 novembre 2010 et celui du 26 décembre 2010 se sont déroulés sans incident majeur sur l'ensemble des trois îles. Ce résultat a été obtenu grâce à une série d'actions portant sur huit produits ; i) une campagne électorale encadrée ; ii) la sensibilisation de la population et des électeurs ; iii) la formation des officiels des bureaux de vote ; iv) la logistique, v) la sécurisation du processus électoral, vi) l'appui des Comités de vigilance et de transparence ; vii) la bonne gestion des bureaux de vote ; viii) l'observation électorale.

3.1 La campagne électorale

3.1.1 Déroulement de la campagne

19. Les deux tours ont été précédés par une campagne électorale sereine et aucun incident majeur n'a été signalé. La CENI, avec l'appui des experts internationaux, a élaboré un Code de bonne conduite à l'intention de tous les candidats. Ce Code a été signé par tous, en présence de la communauté internationale et de la société civile, au cours de cérémonies officielles et solennelles largement médiatisées. Les experts internationaux et le Bureau de pays du PNUD ont également appuyé la CENI, notamment la Commission de sensibilisation, à l'élaboration d'un programme de répartition du temps d'antenne dans les médias.

20. La campagne, pour les deux tours, a été caractérisée par des démarches de proximité à la place de meetings. Les quelques rassemblements publics et de masse ont été conduits, une fois par scrutin, au niveau des capitales des trois îles. Il semble que la majorité des candidats aient

préféré investir leurs moyens limités dans des approches individuelles. Cette démarche est facilitée par la faible étendue des îles.

3.1.2 Difficultés identifiées et recommandations

21. Il a été difficile pour la CENI d'assurer un monitoring (suivi régulier des émissions des médias et leur évaluation) dans l'utilisation des médias par insuffisance de ressources techniques et humaines. Au démarrage de la campagne du premier tour, certains médias avaient profité de cette faiblesse pour favoriser les candidats de leur choix tant au niveau du public que du privé. Il faut souligner que la plupart des radios et TV privées appartiennent à des hommes politiquement engagés dans ces élections. Il n'existe pas un Organe de régulation des médias aux Comores. Mais le rappel à l'ordre par la CENI a permis un certain équilibre dans le traitement des candidats aussi bien au niveau des médias publics que privés. Compte tenu du grand nombre des radios et TV privées dans le pays, il serait important de penser à la mise en place d'un Organe de régulation mais aussi doter l'administration électorale des moyens d'assurer le monitoring de ces médias.

3.2 La sensibilisation

3.2.1 Domaines de sensibilisation

22. Les activités de sensibilisation ont porté sur les différentes séquences du processus : i) l'assainissement des listes électorales par un appel aux électeurs à vérifier si leurs noms figurent sur les listes électorales, à s'inscrire si de besoin et à retirer leurs cartes d'électeur ; ii) la campagne des candidats pour le respect des dispositions légales ; iii) le déroulement du vote dans le cadre d'un double scrutin ; iv) la période post électorale pour le respect de la légalité en cas de contestation.

3.2.2 Activités menées

23. La CENI, avec l'appui des Experts du PNUD, a élaboré un programme de formation des journalistes au cours d'ateliers qui se sont tenus dans les trois îles et qui ont regroupé les représentants des médias. Il s'agissait pour ces agents des médias publics et privés de : a) maîtriser l'enjeu de ces élections pour le devenir du pays ; b) mieux assimiler la déontologie de leur métier ; c) enfin partager avec la CENI le contenu des messages à véhiculer par une approche interactive. A la fin de ces ateliers, les journalistes, au nom de leurs organes respectifs, ont signé un Code de bonne conduite qu'ils étaient eux-mêmes chargés de diffuser et de commenter. Après l'harmonisation des messages à véhiculer, l'accent a été mis sur l'importance de privilégier la langue nationale dans les radios de proximité au niveau de chaque île. Pour ce faire, des simulations ont été organisées pour tester l'impact de certains messages. Sur cette base, la CENI a signé des contrats avec chaque média.

24. La CENI a recensé les organisations de la société civile ayant accumulé des expériences en matière de sensibilisation. Les médias et les ONG avaient les objectifs suivants : a) sensibiliser la population sur la nécessité du renforcement de la cohésion nationale dans cette épreuve ; b) sensibiliser les électeurs sur leur devoir civique d'une part et les instruire sur les techniques d'un double scrutin avec une seule urne, d'autre part ; c) engager la lutte contre la corruption des électeurs et l'achat de conscience, l'intimidation et l'utilisation des biens de l'Etat conformément aux dispositions du Code électoral; d) inviter les citoyens et les candidats à respecter le verdict des urnes et à privilégier les voies de recours légales en cas de contestation des résultats. A cet effet, les ONG ont, à l'image des médias, participé à l'harmonisation des messages. Elles ont élaboré des sketches pour diffusion dans les médias et des affiches portant sur ces messages placardées sur les places publiques des villages. En outre, elles ont programmé des rencontres avec les populations dans leur milieu et l'organisation de caravanes avec des mégaphones pour populariser le contenu des messages.

3.2.3 Difficultés identifiées

25. Ce programme a été largement perturbé par le manque de financement des ONG dans les délais impartis. Lors des élections précédentes, les fonds destinés au financement de la sensibilisation étaient logés dans le panier commun géré par le PNUD qui dispose d'une longue et riche expérience dans l'accompagnement financier des processus électoraux aux Comores. Cette année, les fonds destinés à financer la sensibilisation provenaient de l'Oif et étaient confiés à l'Ambassade de France à Moroni. A deux jours du premier tour, les fonds n'étaient pas encore disponibles au niveau de la CENI. Celle-ci a été amenée à préfinancer les ONG pour un montant de cinq millions de KMF. Malheureusement, ce retard dans le financement s'est répété au second tour. Cette situation n'a pas permis de maximaliser les objectifs programmés par la société civile en matière de mobilisation et de sensibilisation des électeurs.

3.2.4 Recommandations

26. S'il faut se féliciter du génie exceptionnel déployé par la société civile, il reste à encourager les partenaires bilatéraux, comme par le passé, à privilégier le regroupement des fonds d'accompagnement du processus dans le Basket Fund logé au niveau du PNUD, Projet dont ils sont membres du Comité de Pilotage. La dispersion des fonds destinés à la même activité a altéré l'efficacité de certaines opérations et perturbé du coup la bonne conduite des opérations de la CENI, particulièrement au niveau de la sensibilisation et de l'observation électorale.

3.3 La Formation

3.3.1 Activités menées

27. La formation aux procédures logistiques et de vote est un défi majeur pour toute administration électorale. Les Experts du Projet ont appuyé de manière novatrice, à l'élaboration des guides et manuels pour les membres des bureaux de vote, des superviseurs et coordonnateurs mais surtout à l'élaboration du plan de colisage et d'acheminement du matériel électoral.

28. Le format de la formation des divers acteurs a été revu cette année. Les experts internationaux ont recommandé, et la CENI l'a accepté cette fois-ci, d'étendre la formation à trois jours à la place des quelques heures les années antérieures. Ainsi, il a été institué deux jours de formation théorique et la dernière journée était consacrée à la simulation du fonctionnement d'un bureau de vote. L'accent a été mis sur cet aspect dans la formation car la nouveauté dans l'apprentissage consistait en un double vote dans une seule urne (vote pour la présidentielle et vote pour les Gouverneurs). Auparavant les apprenants étaient regroupés dans de grands centres qui pouvaient compter une centaine d'auditeurs. Cette année, la formation a été décentralisée et le nombre de formateurs a été renforcé (Ngazidja : 16 centres au lieu de 9 auparavant). Auparavant, la formation des membres des BV était faite par les superviseurs et coordonnateurs sous forme de cascades. En tenant compte du niveau de certains d'entre eux, les experts du projet ont, avec l'accord de la CENI, préféré l'engagement de formateurs plus aguerris distincts des superviseurs et coordonnateurs. Deux types de formation ont été fournis : la formation des membres des bureaux de vote et celle des superviseurs et coordonnateurs dont le rôle tire plus vers la logistique que du fonctionnement proprement dit d'un bureau de vote. Il reste que les superviseurs et coordonnateurs doivent maîtriser leur rôle par rapport aux Présidents des bureaux de vote en plus de leur formation dans les nouvelles techniques de logistique. Le PNUD a initié et financé entre les deux tours un atelier de formation des formateurs des trois îles, qui a diagnostiqué les dysfonctionnements identifiés au premier tour et a proposé les solutions à y apporter.

3.3.2 Difficultés identifiées

29. La mise en œuvre de cette programmation a été fortement altérée par des décisions de la CENI : i) mode de recrutement des officiels des bureaux de vote ; ii) publication tardive de la liste des officiels. Les membres des bureaux, les superviseurs et les coordonnateurs sont au centre d'un

enjeu majeur pour les candidats et les membres de la CENI et des CEI. Le bureau de vote se présente comme un des centres des enjeux électoraux où se cristallisent toutes les attentions et tentations ; c'est pourquoi chacun tient à y placer « son homme ». La bataille autour de cet enjeu a plongé les membres de chaque structure et les structures elles-mêmes (la CENI et les CEI) dans des dysfonctionnements qui auraient pu être évités. Le recrutement repose sur des critères de sélection bien clairs : niveau intellectuel, expérience, moralité. Malheureusement, les relations personnelles ont très souvent pris le dessus sur les critères préalablement définis. Le règlement intérieur dispose que les membres des bureaux de vote ainsi que les superviseurs et les coordonnateurs, sont nommés par la CENI, sur proposition des CEI. La CENI a estimé qu'elle n'était pas tenue de prendre en compte les propositions de ses démembrés et a procédé à certaines nominations non proposées par la base. Cette bataille a conduit à la non publication des listes des membres des BV, des superviseurs et des coordonnateurs dans les délais prévus par le chronogramme, publication faite toujours à la veille des scrutins. La conséquence immédiate, c'est le non respect du programme de formation et une formation en catastrophe et, évidemment, en dessous des ambitions. Mais ce dysfonctionnement a été rattrapé par le fait que plus de 75% des officiels avaient déjà bénéficié d'une formation lors des élections de l'année dernière. Il n'en reste pas moins que quelques bureaux de vote, concernés par les changements de dernière minute de ses membres, ont connu un impact négatif dans la conduite de certains aspects de leur gestion.

3.3.4 Recommandations

30. Il est important pour l'avenir de réfléchir sur des pistes devant ramener les responsables de l'administration électorale aux valeurs d'impartialité dans le choix du personnel par le respect et l'application stricte des critères objectifs déjà dégagés. Une de ces pistes consisterait à la mise en place du Registre des personnes ayant déjà reçu une formation en matière de gestion d'un processus électoral ; celles-ci constitueraient un stock de réserve, un vivier, et pourraient bénéficier de formation de renforcement de capacités entre deux élections ou/et à la veille de chaque élection. Il doit être préconisé dans le Code électoral l'obligation pour la CENI de publier la liste des membres des bureaux de vote, des superviseurs et des coordonnateurs, au moins quinze jours avant la date du scrutin. Par ailleurs, cette année, le paiement des membres des BV, superviseurs et coordonnateurs a été effectué par le PNUD. Les experts recommandent à ce que ces paiements soient désormais dévolus à la CENI qui peut mettre à contribution les CEI pour un règlement plus rapide.

3.4 La logistique

3.4.1 Activités menées

31. Au moment de l'élaboration du Budget des élections, la CENI et le Gouvernement ont confié au PNUD le soin de prendre en charge une partie de la commande du matériel lourd et sensible pour leur livraison, dans les délais, dans les bureaux de vote. Il revenait à la CENI de faire parvenir au PNUD les spécifications techniques du matériel dans des délais fixés à l'avance. Au cours de cette opération, le Projet a reçu un appui efficace des services du PNUD. Ainsi, tout le matériel visé a été fourni dans les délais à la CENI. Il s'agissait de l'encre indélébile, d'encreurs, des documents pour les bureaux de vote, des urnes et isolements, de l'encre indélébile, entre autres.

32. Les réponses aux demandes de la CENI ont été altérées par un retard important dans l'envoi des spécifications techniques par la CENI ou par des rectifications tardives sur le matériel. L'ensemble du matériel a été commandé au niveau local à l'exception des bulletins de vote et de l'encre indélébile. Les imprimeurs nationaux, appuyés par une certaine presse, ont ouvert la polémique sur le fait que le PNUD aurait, à sa seule initiative, commandé les bulletins de vote en Afrique du Sud après appel d'offres international. La CENI est montée au créneau pour confirmer que c'est à sa demande que les bulletins ont été imprimés à l'étranger. En effet, l'impression

des bulletins de l'année dernière a été confiée à deux entreprises nationales. Pour plus de transparence et à la demande de la partie nationale, le PNUD a été amené à commander des tampons secs à l'étranger. La CENI s'est défendue de privilégier la transparence pour une adhésion de toute la classe politique qui, elle, a hautement apprécié l'impression des bulletins en dehors du territoire national.

33. Les experts du PNUD ont appuyé la CENI et le SNAP à la conception et à l'élaboration des différents outils et documents logistiques qui pouvaient permettre de faire de la logistique un élément vital dans la préparation d'un scrutin transparent et viable, pour les deux tours d'élection.
34. Le fait d'avoir confié à une personne ressource, en dehors des Services du PNUD, l'impression des feuilles de dépouillement a été une faiblesse qui a été comblée au second tour. Il a fallu l'ingéniosité des experts du PNUD, dans les îles au premier tour, pour éviter le blocage des bureaux de vote. Ce constat a amené les différents acteurs présents pendant l'atelier d'évaluation de l'entre deux tours à recommander la présence des représentants de chaque île, des candidats et des CVT et la prise en compte du traçage du matériel sensible pour éviter les déperditions et pour minimiser les risques de fraudes.
35. Le schéma de la logistique, après la réception du matériel, commence au SNAP à Moroni où tout le matériel a été emballé avant d'être déployé vers les trois îles sous la supervision du Commissaire à la logistique de la CENI. L'équipe d'emballage du SNAP était composée d'une trentaine d'emballateurs qui sont des journaliers recrutés à cet effet. Au niveau organisationnel, ils étaient répartis en équipes selon le nombre de régions de chaque île. Par exemple pour faire l'emballage de Mohéli ils se sont constitués en 4 groupes et pour Anjouan en 5. Le matériel à traiter était disposé par groupes et les emballateurs remplissaient les sacs.

3.4.2 Contraintes

36. La stratégie élaborée par la CENI pour le déploiement du matériel a été la suivante : i) au niveau de l'entrepôt national à Moroni, les paquets étaient faits par bureau de vote puis par région ou préfecture et enfin par île. Le tout était emballé dans de grands sacs plastiques. Les experts en logistique du PNUD appuyaient la CENI et le SNAP dans ces opérations; ii) Ces paquets ou kits électoraux ensuite étaient acheminés dans des entrepôts régionaux la veille du scrutin. Ils restent à ce niveau sous la responsabilité d'un coordonnateur, membre de la CENI et sous la garde des forces de sécurisation; iii) Des Superviseurs recrutés à cet effet avec des voitures louées se chargeaient d'acheminer les paquets le jour du scrutin à partir de quatre heures du matin. Les présidents des bureaux de vote, déjà avertis, réceptionnaient ce matériel avant l'ouverture du scrutin à sept heures. Au premier tour, ce schéma a révélé des insuffisances qui ont failli mettre en cause la tenue du scrutin dans certains BV.

3.4.3 Solutions

37. Au second tour, ce schéma a été largement amélioré avec le respect de toutes les recommandations issues de l'évaluation du premier tour, qui ont mis en confiance les différents acteurs sur la fiabilité de l'emballage du matériel électoral. Au niveau organisationnel le personnel recruté au sein des équipes ne procédaient plus simultanément mais individuellement avec un vérificateur muni d'un packing list à l'étape finale de chaque colis de BV. Pour les bulletins de vote, contrairement au premier tour où les emballateurs comptaient des numéros de séries répétitifs, cette fois-ci un packing list des bulletins avait sérié et classé au préalable les bulletins par numéros et par BV. Tous les Experts du PNUD se sont mobilisés pour conduire, avec succès, cette opération en appui au SNAP et à la CENI.

3.4.4 Recommandations

38. L'élaboration d'un packing list, le traçage du matériel et l'utilisation de bulletins sériés (avec souches de mêmes séries) ont été des innovations salvatrices pour la résolution des nombreux

dysfonctionnements relevés. L'utilisation des bulletins sériés doit être poursuivie pour enrayer la psychose collective de « bulletins précochés », qui a toujours constitué un cauchemar pour les candidats de l'opposition. La présence des représentants des îles et des candidats au colisage et leur suivi pour l'acheminement rassure la classe politique et évite les accusations récurrentes entre les structures. Il faut encourager la CENI à déployer dans les îles le matériel considéré comme stock de sécurité.

3.5 La sécurisation du processus électoral

3.5.1 Organisation

39. Le gouvernement a mis à la disposition de la CENI des éléments des Forces de sécurité du pays (gendarmerie, police, armée) sous l'autorité d'un Officier supérieur de l'AND pour assurer l'ensemble du processus. La sécurisation des élections a parfois été assumée par des forces provenant d'autres pays africains.
40. La sécurisation commence dès la mise en place de la CENI et finit après la proclamation définitive des résultats. Elle a consisté à protéger les bâtiments abritant les sièges des structures de l'administration électorale, à sécuriser la campagne électorale, le colisage du matériel électoral, les entrepôts, le transport du matériel jusqu'au niveau des bureaux de vote, les bureaux de vote et la circulation routière le jour du scrutin, la centralisation des résultats.

3.5.2 Difficultés identifiées

41. C'est le jour du scrutin que les forces de sécurité ont reçu le plus de critiques principalement de l'opposition politique. A Mohéli comme à Anjouan, elles ont été accusées de favoriser la majorité présidentielle. Il y a eu beaucoup de rumeurs d'arrestations de candidats sur la base de listes qui seraient préétablies par la Force de sécurisation et qui se sont avérées fausses. Il y a eu certes des dérapages qui ont été relevés. Il s'agit, à notre avis, plus de procès d'intention que de fautes avérées car chaque fois qu'un dysfonctionnement a été signalé à l'Officier de liaison (dont tout le monde avait le numéro de téléphone), les corrections ont été instantanées. Les dérapages signalés peuvent être des initiatives individuelles qui n'obéissent pas à des directives planifiées de la hiérarchie. Cependant, le PNUD, en accord avec la CENI et les candidats, a initié entre les deux tours, un atelier de formation de quinze formateurs de la Force de sécurisation qui, à leur tour, ont procédé à la formation des autres agents dans les îles. En outre, la CENI, en accord avec le Comité de suivi des Accords politiques a rédigé une feuille de route pour les agents de sécurisation en rappelant les principes et procédures qui doivent guider leurs actions le jour du scrutin.

3.5.3 Solutions

Il convient de souligner que la sécurisation de toute la chaîne du processus électoral ne devait souffrir d'une faiblesse. Cette mission qui était jadis confiée uniquement à la CENI et aux Forces de sécurité, a connu pendant ce processus, une innovation. En effet, pendant ces élections, les candidats sont directement parties prenantes du dispositif à travers les CVT où ils sont représentés. Une situation qui a renforcé le climat de confiance au sein parties prenantes.

3.5.4 Recommandations

42. La sécurité est un problème de souveraineté nationale. C'est pourquoi, les acteurs politiques nationaux et les partenaires au développement des Comores doivent encourager le Gouvernement à persévérer dans la confiance aux capacités des forces nationales de sécurité. La sécurisation des élections est une activité particulière qui nécessite une formation spéciale des forces impliquées en mettant l'accent sur la dépolitisation des activités de celles-ci dans le cadre des joutes électorales.

Il a été également recommandé de mettre en place d'actions de formation permanentes (maintien de l'ordre public) et de favoriser la création d'un lien permanent entre forces de sécurité et l'organe électoral. Il serait souhaitable de mettre en place une unité spécialisée au

sein de l'AND chargée de la sécurisation des élections et de renforcer les capacités techniques et logistiques de l'AND notamment en armement adapté au maintien de l'ordre. De même, il serait opportun de clarifier les procédures de la chaîne de commandement en liaison avec la CENI (cartographie déploiement, instructions...).

3.6 Les Comités de vigilance et de transparence (CVT)

3.6.1 Missions

43. Les CVT sont des structures de veille chargées de contribuer à régler ou à aplanir les divergences entre les acteurs politiques, en privilégiant la transparence. Ils ont été institués en 2008 sous l'initiative du PNUD avec l'accord de la partie nationale et depuis ils font partie du paysage électoral comorien. Il est institué un CVT par île. Ils sont composés des représentants de tous les candidats, du gouvernement, de la société civile, de l'administration, de la sécurité, de la CEI et d'un Expert du PNUD.

3.6.2 Activités

44. Cette année, l'installation officielle des CVT a été solennelle et largement médiatisée. Au cours de ces cérémonies, les termes de référence des CVT ont été lus et commentés. Les membres des CVT ont suivi le déroulement de la campagne électorale, le colisage et l'acheminement du matériel électoral jusqu'au niveau des bureaux de vote, le déroulement des scrutins et la centralisation des résultats. Ils se mettent en session à la veille du scrutin jusqu'à la proclamation des résultats provisoires. A la fin de chaque scrutin, ils publient un Rapport de leurs activités.

45. Le PNUD a pris en charge le fonctionnement des trois CVT, en les dotant de véhicules de déplacement, de crédits téléphoniques, de collation et de fonds pour faire face à la location de sièges provisoires pendant le scrutin mais leur participation est basée sur le bénévolat car ils ne reçoivent ni honoraires, ni indemnités, ni primes. Ils se sont impliqués dans tous les différends portés à leur attention et en ont aplani plusieurs. Le jour du scrutin, ils se sont repartis en plusieurs groupes, ce qui leur permettait d'intervenir rapidement devant les blocages signalés.

3.6.3 Difficultés identifiées

46. Il y a lieu de reconnaître que, les objectifs louables qui ont présidé à leur insertion dans le processus électoral ont été altérés par l'esprit trop partisan affiché par les acteurs politiques. Des représentants de candidats ont tenté d'utiliser la structure pour leur chapelle à travers des rapports qui traduisaient leur vision à eux du processus électoral. Cela se comprend aisément du fait que les représentants politiques sont plus nombreux et plus aguerris dans la manipulation. C'est ainsi que les Rapports du CVT de Mohéli au premier tour et celui d'Anjouan au second tour ont été très teintés politiquement en se faisant l'écho de certains courants politiques. Mieux, ces deux rapports se sont retrouvés dans la presse locale et sur internet au côté des déclarations de candidats.

47. 3.6.4 Solutions

Pour faire face à cette situation, le PNUD, en accord avec la CENI, a financé entre les deux tours un atelier portant sur le renforcement des capacités des membres des CVT. La formation était destinée à aider ces derniers à renforcer leur esprit de justice et d'équité devant le traitement des situations susceptibles de générer des conflits. Afin de tirer profit des bonnes pratiques dans les autres îles, il a été proposé d'organiser entre les deux tours, une rencontre inter-îles des membres du CVT pour partager les expériences.

3.6.5 Recommandations

48. Tout le monde estime que l'implication des CVT dans le processus électoral a été un atout de taille dans la transparence et le règlement des conflits par le dialogue. Il s'agit d'une expérience qui a pris de l'importance par l'intérêt qu'elle a suscité auprès de l'opinion publique, des acteurs

politiques ainsi qu'auprès des partenaires au développement. Ses nombreuses et fructueuses interventions font que le CVT est devenu un maillon nécessaire du dispositif électoral comorien pour maintenir un climat politique apaisé et serein. Il n'empêche qu'on devrait continuer la réflexion pour mieux centrer ses interventions et la gestion de son fonctionnement interne. On pourrait penser à le présenter sous forme de « Comité de concertation et de dialogue ». Ainsi, ce dernier pourrait traiter les problèmes soumis par les candidats ou d'autres intervenants au cours du processus, sans se substituer au juge du contentieux électoral et aux autres organes du processus électoral. Le jour du scrutin, la structure continuerait à occuper le terrain mais en se basant à un poste fixe, connu de tous. Cela éviterait à ses membres de se transformer en observateurs ou à tenter de se substituer aux membres de l'administration électorale. Dans tous les cas, il est important que la partie nationale s'approprie de manière durable le concept, en envisageant son introduction dans le Code électoral.

3.7 La gestion des bureaux de vote

3.7.1 Organisation

49. La bonne gestion des bureaux est l'une des préoccupations majeures de l'administration électorale car toutes les activités précédentes visent à la bonne tenue du vote. Les Bureaux ont ouvert, dans l'ensemble, à l'heure grâce à la bonne organisation au niveau de la logistique. Le calme et la sérénité ont prévalu toute la journée du scrutin à l'image de la campagne électorale qui préfigurait une élection apaisée.
50. La CENI a déployé des équipes au niveau de chaque île pour appuyer la CEI dans la supervision des activités du SIAP, des membres des bureaux de vote, des superviseurs, coordonnateurs et forces de sécurisation. Au premier tour, tous les bureaux de vote ont connu le manque de feuilles de dépouillement à l'ouverture, manque qui s'explique par le fait que la personne privée retenue par la CENI pour son impression n'a pu produire les documents dans le temps imparti. Il a fallu que les Experts du PNUD produisent des photocopies avant la clôture des bureaux. Mais ces insuffisances ont été vite corrigées et n'ont pas eu d'influence notable dans le déroulement du vote.

3.7.2 Difficultés identifiées

51. Au second tour, plusieurs bureaux ont signalé le manque de procès-verbaux de dépouillement. Il n'en était, en fait, rien car les présidents des Bureaux de vote étaient habitués, selon les dispositions de la loi électorale, à établir cinq procès-verbaux après le dépouillement ; cette fois-ci la CENI a décidé d'ignorer cette disposition pour faire remplir seulement deux procès-verbaux destinés respectivement à la Cour Constitutionnelle et à la CENI. L'information n'avait pas cependant été portée à l'attention des membres des BV pendant la formation.
52. A Ngazidja, trois villages (Mvouni (6BV), Pidjani (1 BV) et Mdoiezi (1BV)) ont donné des consignes de boycott du scrutin du premier tour pour des raisons de contentieux juridique non réglé et de non obtention de réfection d'une route, mais ils se sont ravisés au second tour.
53. A Mohéli, un incident a suspendu les activités dans les BV de Mounimoimoudji autour de la nécessité de parapher ou non les bulletins de vote.
54. A Anjouan, plusieurs bureaux ont enregistré des incidents autour des prétendus « bulletins précochés ». Au second tour, la CENI, sur insistance des candidats de l'opposition et des membres du Comité de suivi, a décidé d'autoriser le paraphe des bulletins de vote le jour du scrutin. La directive stipulait que les trois membres du BV et les assesseurs des candidats devaient signer au dos du bulletin avant sa remise à l'électeur pour se rendre dans l'isoloir. Mais cette instruction n'a été publiée qu'à la veille du scrutin alors que les Présidents des BV avaient reçu comme consigne de ne pas autoriser le paraphe des bulletins. Le jour du scrutin, les superviseurs et coordonnateurs ont été mis à contribution et chacun y est allé de son

interprétation de la procédure. Dans certains BV, seuls les trois membres des BV ont paraphé, dans d'autres il n'ya pas eu de paraphes avant la mi-journée.

55. A Anjouan, au second tour, il a été relevé des irrégularités graves dans un certain nombre de bureaux de vote, à Mirontsy, Sima, Lingoni, Moya. A Moya particulièrement, les Présidents des cinq BV du Centre, en complicité avec les Secrétaires, ont organisé des bourrages d'urnes en faveur d'un candidat, ce qui a entraîné l'annulation des résultats de tous ces BV décriés, par la Cour Constitutionnelle. Certains candidats s'étaient inquiétés des conditions de dépouillement sous un faible éclairage et à huis-clos. La loi électorale stipule que le dépouillement est public. La CENI, à la demande du Comité de suivi, avait autorisé la présence d'un public limité à la capacité de la salle pour assister au dépouillement, tout en gardant les fenêtres ouvertes. Il était difficile de faire mieux compte tenu de l'exiguïté des salles tenant lieu de bureau de vote. Les candidats étaient représentés dans les bureaux de vote.

3.7.3 Recommandations

56. Le principe de nommer exclusivement les ressortissants d'un village comme membres du bureau de ce village doit être revu pour les soustraire à la pression de la communauté. A Mvouni, les membres des bureaux de vote ont adhéré au mot d'ordre de boycott du village. La connaissance limitée en matière de gestion des bureaux de vote de certains membres des BV, doit conduire au renforcement des capacités de ces derniers quelques mois avant les processus électoraux. De même, ceux qui ont été identifiés comme auteurs ou coauteurs de fautes graves dans l'exercice de leurs fonctions, doivent naturellement être poursuivis pour ne pas encourager l'impunité.

3.8 **L'observation électorale**

3.8.1 Déroulement

57. Les deux scrutins ont été suivis par des observateurs nationaux et internationaux. Pour les internationaux, les invitations ont été adressées par le Gouvernement et les accréditations ont été établies par la CENI. Plusieurs observateurs internationaux ont été accrédités; ils représentaient l'Union Africaine (20), la Ligue des Etats Arabe (10), la France (3), les USA (12) et l'OIF (07). La CENI leur a remis un kit pour leur information et a tenu avec eux des briefings avant leur déploiement dans les trois îles. A la fin de leur mission, au premier comme au second tour, ils ont publié des communiqués communs sous l'égide de l'Union Africaine. La société civile comorienne qui a une longue tradition d'observation des élections était également partie prenante. La Fédération Comorienne des organisations de la Société civile (FECOSC) a déployé 68 observateurs dont 26 femmes qui a couvert 93% des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire. L'Observatoire des Elections a mobilisé 90 observateurs nationaux qui ont visité 677 BV sur les 705, soit un taux de couverture nationale de 96,02%. La Fédération Comorienne des droits de l'Homme (FCDH) s'est constituée en consortium avec le Réseau National Femmes et Développement (RNFD) et le Réseau National des Avocats du Genre (RENAG). Ils ont déployé une trentaine d'observateurs nationaux à Anjouan et ont couvert 75% des BV.

58. Les observateurs ont été unanimes pour saluer le calme et la sérénité qui ont prévalu tout au long de chaque scrutin. Ils ont cependant relevé quelques dysfonctionnements portant sur : (a) le décalage de circulation de l'information au sein de la CENI, (b) le changement de dernière minute de certains membres des BV et (c) le nombre assez élevé d'inscrits dans certains BV. Les missions internationales et nationales « sont d'avis que le processus électoral a été conduit, dans son ensemble, de manière à garantir des résultats acceptables par tous ».

3.8.1 Recommandations

59. Les Missions d'observation ont recommandé : i) le renforcement des capacités des agents électoraux et des forces de l'ordre; ii) l'amélioration de la diffusion de l'information sur les opérations de vote ; iii) l'amélioration continue du processus électoral pour les élections à venir ;

- iv) le renforcement du rôle et de la place de l'observation nationale dans le processus électoral ;
- v) le recours aux voies légales en cas de contestations.

IV. LES RESULTATS DU SCRUTIN

Résultats obtenus 3 : Les résultats ont été centralisés et publiés dans les délais

60. Dès la clôture des bureaux de vote et sans désemparer, il a été procédé à la compilation des résultats par les membres du bureau, assistés d'assesseurs recrutés sur place. A la fin, les enveloppes, contenant ces résultats, ont été scellées et remises aux superviseurs qui les ont transmises aux coordonnateurs des Régions, le tout sous la supervision des Services de sécurisation. Il faut noter que chaque superviseur et chaque coordonnateur était doté d'un véhicule le jour du scrutin. Les coordonnateurs convoaient sans tarder les enveloppes vers les sièges des Commissions insulaires, pour Ngazidja au niveau du Palais du Peuple. A ce niveau, des équipes chargées de la réception de ces enveloppes, ont coché à l'endroit réservé aux cinq destinataires qui sont : la CEI, le Commissaire de l'île en charge des élections, le Ministre d'Etat en charge des élections, la CENI et la Cour Constitutionnelle.
61. L'Expert informaticien du PNUD a assisté la CENI dans l'informatisation des résultats et dans la numérisation des procès-verbaux, numérisation qui a permis de sauvegarder les procès-verbaux tels que sortis des bureaux de vote ; cette précaution a été jugée utile en cas de contestation.
62. Les résultats provisoires ont été publiés vingt-quatre heures, au plus tard, par les CEI au niveau des îles et par la CENI au niveau central ; la proclamation officielle a été faite par le Ministre d'Etat en charge des élections. Des divergences ont apparu entre la CENI et le Ministre d'Etat de l'Union en charge des élections, ce dernier se refusant de proclamer les résultats provisoires tant qu'il n'avait pas confronté les résultats dont il disposait avec ceux publiés par la CENI, ce qui avait retardé, d'un jour, la proclamation aux deux tours. La loi électorale dispose que les trois candidats arrivés en tête au premier tour pour les présidentielles sont autorisés à se présenter au second tour. Pour les postes de Gouverneurs, peuvent concourir au second tour les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour. Ainsi, le premier tour a donné les résultats suivants :

1. *Tableau n°2 : Pour les primaires de la Présidentielle*

CANDIDATS	Résultats provisoires (Taux de participation : 67,17%)	Résultats définitifs (Taux de participation : 67,10%)
IKILIOU DHOININE	26, 97%	28, 19%
MOHAMED SAID FAZUL	21, 65%	22, 94%
BIANRIFI TARDIMI	10, 96%	9,31%
DIABIR ABDOU	9, 33%	9, 88%

2. *Tableau n°3 : Pour le 1er tour des élections des Gouverneurs*

- *Ngazidja* (Taux de participation : 57, 51%)

CANDIDATS	Résultats PROVISOIRES (Taux de participation : 57,51%)	Résultats DÉFINITIFS (Taux de participation : 56,73%)
MOUIGNI BARAKA SAID SOILIH	25,59%	25,66%
MOHAMED ABDOULOIHABI	23,54%	23,53%

- **Anjouan** (Taux de participation : 42, 76%)

CANDIDATS	Résultats PROVISOIRES (Taux de participation : 42,76%)	Résultats DÉFINITIFS (Taux de participation : 42,76%)
MOUSSA TOYBOU	44,42%	44,77%
ANISSI CHAMSIDINE	40,91%	40,48%

- **Mohéli** (Taux de participation : 67, 15%)

CANDIDATS	Résultats PROVISOIRES (Taux de participation : 67,15%)	Résultats DÉFINITIFS (Taux de participation : 67,03%)
MOHAMED ALI SAID	42,31%	41,76%
ALI HILAL SAID	18,66%	15,72%

Après l'examen des résultats par la Cour Constitutionnelle, le troisième candidat aux présidentielles, M.Bianrifi Tarmidi, a été éliminé au profit de celui arrivé en quatrième position, M.Djabir Abdou.

Le second tour a été organisé le 26 décembre 2010. Les résultats provisoires sont les suivants :

Tableaux de synthèse des Résultats Provisaires²

1) Tableau n°4 : Élection du Président de l'Union

Île	Nbre Inscrits	BV Saisie / Total BV	Nbre Votants	Nbre Bulletin Nuls	Suffrage Exprimés	Taux de Participation	Suffrage obtenu par Candidat		
							IKILOU DHOININE	MOHAMED S. FAZUL	DJABIR ABDOU
MOHELI	21 429	45/45	13 310	443	12 867	62,11%	5 754	5 962	1 151
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							44, 72%	46,33%	8,95%
ANJOUAN	146 481	232/259	60 022	4 086	55 936	45,74%	38 742	15 423	1771
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							69,26%	27,57%	3,17%
NGAZIDJA	216 448	400/401	121 868	9 230	112 638	56,30%	66 427	37 810	8 401
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							58,97%	33,57%	7,46%
TOTAL L'UNION	384 358	681/705	195 867	13 812	182 055	52,80%	111 279	59 437	11 339
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							61, 12%	32,65%	6,23%

2) Tableau n°5 : Election des Gouverneurs des îles

Île	Nbre Inscrits	BV Saisie / Total BV	Nbre Votants	Nbre Bulletin Nuls	Suffrage Exprimés	Taux de Participation	Suffrage obtenu par Candidat	
							MOHAMED ALI SAID	ALI HILALI SAID
MOHELI	21 429	44/45	13 169	553	12 616	62,18%	6 779	5 837
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							53,73%	46,27%

Île	Nbre Inscrits	BV Saisie / Total BV	Nbre Votants	Nbre Bulletin Nuls	Suffrage Exprimés	Taux de Participation	Suffrage obtenu par Candidat	
							ANISSI CHAMSIDINE	MOUSSA TAYBOU
ANJOUAN	146 481	253/259	65 854	4 941	60 913	45,98%	36 407	24 506
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							59,77	40,23

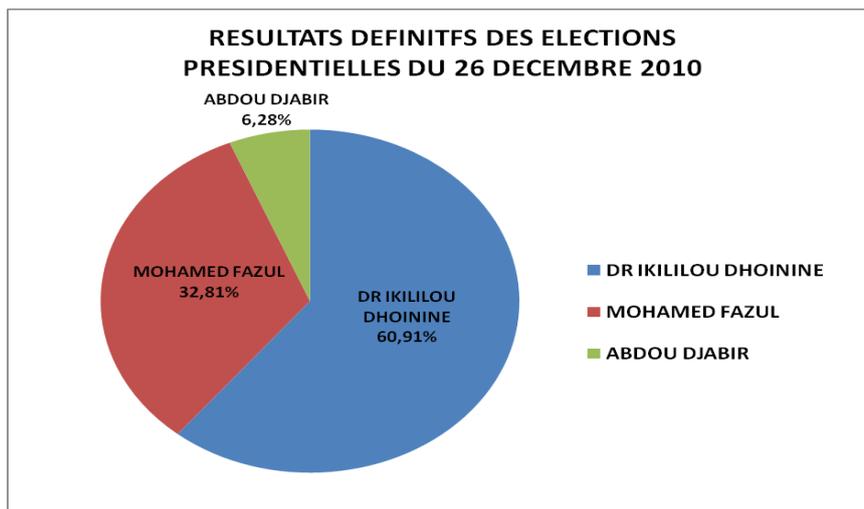
² NB : LES PV de 27 BV n'avaient pas été retrouvés. Les résultats du BV 01-87N de Ouellah ne sont pas comptabilisés dans ces résultats provisoires

Île	Nbre Inscrits	BV Saisie / Total BV	Nbre Votants	Nbre Bulletin Nuls	Suffrage Exprimés	Taux de Participation	Suffrage obtenu par Candidat	
							MOUGNI BARAKA S. S.	MOHAMED ABDOULOIHABI
NGAZIDJA	216 448	400/401	121 247	11 747	109 507	56,16%	64 545	44 962
POURCENTAGE PAR CANDIDAT							58,94%	41,06%

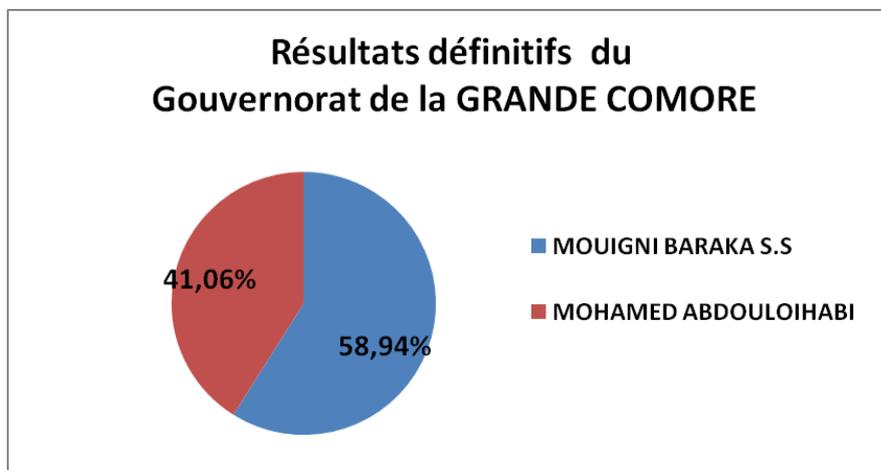
La Cour Constitutionnelle, qui n'avait reçu qu'une seule requête au premier tour, a eu à gérer un contentieux important au second tour sur la base de requêtes provenant de l'opposition comme de la majorité. Avant de déclarer M. Ikililou Dhoinine élu Président de l'Union avec ses trois Vice-présidents (Mohamed Ali Soilihi, Nourdine Bourhane, et Fouad Mohadji), M. Mouigni Baraka Said Soilihi élu Gouverneur de Ngazidja, M. Anissi Chamsidine élu Gouverneur de Anjouan et M. Mohamed Ali Said élu Gouverneur de Mohéli (le seul à être réélu), elle a eu à sanctionner plusieurs irrégularités en annulant les résultats de cinquante-six Bureaux de vote et en déclarant sept BV inexistantes par manque de résultats.

Il faut noter que tous les candidats, dans des déclarations publiques et officielles, ont accepté les résultats proclamés par la Cour Constitutionnelle.

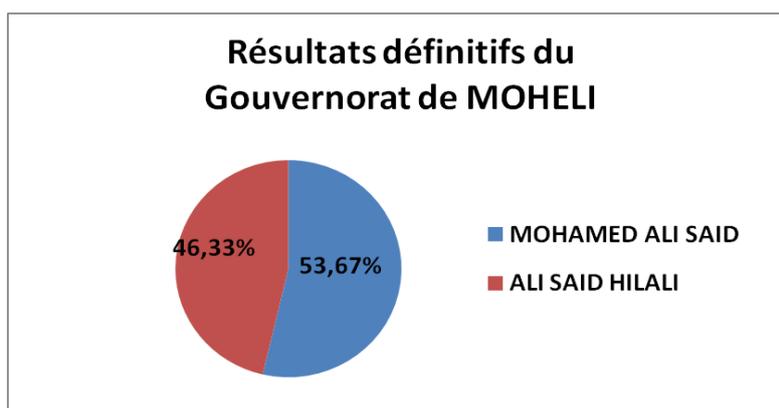
Graphique n°1 : Résultats définitifs des élections du Président de l'Union



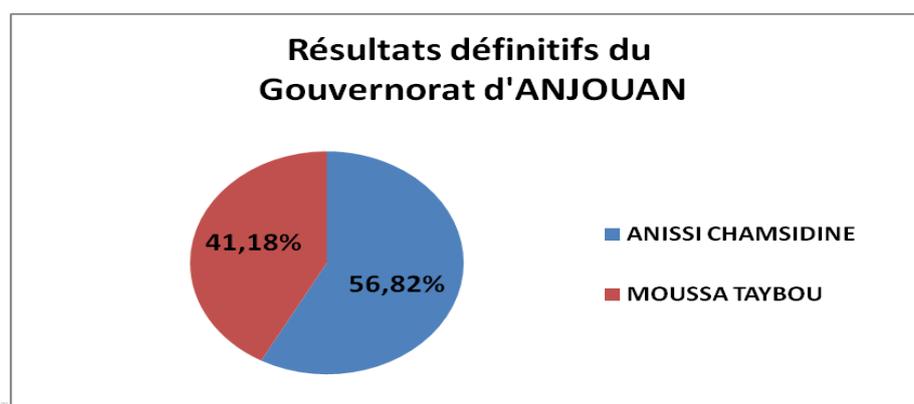
Graphique n°2 : Résultats définitifs des élections des Gouverneurs des îles (Gde Comore)



Graphique n°3 : Résultats définitifs des élections des Gouverneurs des îles (Mohéli)



Graphique n°4 : Résultats définitifs des élections des Gouverneurs des îles (Anjouan)



63. La Cour Constitutionnelle, dans sa décision, a imposé au président en exercice et celui qui vient d'être élu, de lui communiquer, dans les quinze jours qui suivent la date de proclamation de ces résultats, la date d'investiture retenue d'un commun accord entre eux comme le stipule « L'Accord politique du 16 juin 2010 ». La date d'investiture du nouveau Président de l'Union a été fixée au 26 mai 2011.

V. LA VISIBILITE DES PARTENAIRES

64. Dès le lancement des opérations électorales, la visibilité des partenaires ayant contribué financièrement à ce projet a été une préoccupation constante du PNUD et des autorités nationales. Cela s'est traduit notamment dans tous les discours et déclarations du Représentant Résident du PNUD au cours des différentes rencontres techniques ou officielles, déclarations relayées systématiquement par les médias locaux et nationaux. De même, une série de communiqués de presse diffusés par le Bureau du Coordonateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD en Union des Comores a mis en évidence les engagements pris par les partenaires à financer ces élections. Aussi, des informations portant sur la contribution financière et technique de l'Union Européenne, de la France, de Ligue des Etats Arabes, du Royaume du Qatar et des Nations Unies, fournies par les autorités nationales et le PNUD, ont été communiquées à la presse locale et nationale.

65. En outre, les autorités ont également souligné nommément à chaque occasion, notamment dans le cadre des réunions du Comité de Vigilance et de Transparence (CVT) et des réceptions du matériel acquis sur le budget commun, la contribution des partenaires. De même, tous les matériels acquis dans le cadre de ce processus, portent les logos des organisations ou des pays,

ayant pris part au financement de l'action. Les sketches et autres spots ont été réalisés sur fond de banderoles portant les logos des partenaires. Par ailleurs, l'équipe technique du projet géré par le PNUD a particulièrement insisté sur le placement des logos des partenaires techniques et financiers sur tous les supports médiatiques afin d'en assurer leur visibilité. Il convient de souligner que des banderoles et des affiches portant les logos des partenaires ont été vues dans les villes et villages.

VI. ACTIVITES POSTELECTORALES

66. Sur le plan opérationnel, les activités étaient réparties en deux phases. La première phase a porté essentiellement sur des appuis techniques et logistiques et la seconde phase a mis l'accent sur la modernisation du fichier électoral et la mise en place des mécanismes de gestion de la transition qui se sont ouverts dès la proclamation des résultats définitifs à l'investiture du nouveau Président de l'Union des Comores.
67. En outre, l'option retenue pour la modernisation et la sécurisation du fichier électoral offre toutes les garanties de fiabilité et de sécurité requises et permet au pays de résoudre de manière définitive les problèmes récurrents de crédibilité et de fiabilité du fichier électoral. Les opérations relatives à l'élaboration de ce fichier sont d'ores et déjà lancées et selon le calendrier convenu, les Comores devront disposer de ce fichier électoral moderne et sécurisé.
68. De même, il est prévu une évaluation du processus électoral ainsi que la conception et la mise en œuvre d'une série d'initiatives destinées à développer les capacités d'administration électorale et des intervenants électoraux. Il convient de souligner qu'un atelier d'évaluation du processus électoral 2010 s'est tenu à Fomboni (Mohéli) du 03 au 05 mai 2011. Cette rencontre a offert à toutes les parties prenantes au processus un cadre d'échange et de partage d'informations sur le déroulement des élections présidentielles et des Gouverneurs des îles. Le Coordonnateur Résident du SNU/Représentant Résident du SNU a exprimé les souhaits ci-après décrits :

Encadré n°1 : les dix souhaits exprimés par le CR/RR du PNUD au terme de l'atelier

- 1- *D'ici 5 ans les institutions en charge des élections (CENI, SNAP, CC, AND) disposent des compétences essentielles et des capacités requises pour être un point de référence en matière électorale et inspirer ainsi la confiance à toutes les parties prenantes aux élections tout en évitant tout comportement et propos de nature à miner la crédibilité des élections.*
- 2- *Les élections puissent servir de locomotive pour le renforcement de la cohésion et l'unité nationale en évitant tout propos tendant à stigmatiser une île ou une communauté particulière de manière systématique et régulière au risque de mettre à mal l'unité nationale retrouvée.*
- 3- *Les futures élections soient l'occasion pour assurer une participation adéquate des femmes aux élections afin de propulser les femmes à des postes de prise de décision politique.*
- 4- *S'instaure en Union des Comores une culture d'adhésion au jeu démocratique à travers une éducation civique et citoyenne continue, favorisant ainsi l'acceptation du verdict final des urnes par les « Gagnants » et les « Perdants » épargnant ainsi au pays, de figurer dans la liste peu flatteuse des pays où l'on réfute systématiquement les résultats électoraux.*
- 5- *Le pays soit doté d'un nouveau cadre institutionnel permanent et apolitique, susceptible de conduire de manière professionnelle et transparente les opérations électorales.*
- 6- *Les Comores prennent les dispositions requises pour garantir l'autofinancement des prochains processus électoraux.*
- 7- *Les Comores soient à même d'organiser en toute confiance des élections crédibles et conformes aux standards internationaux qui seraient observées par la communauté internationale afin que cette dernière puisse servir de relais pour témoigner du modèle comorien comme best practice (meilleur).*
- 8- *Les prochaines compétitions électorales et les campagnes politiques sous-jacentes soient menées par des partis politiques d'envergure et de dimension nationale, qui présentent des Programmes, sous-tendus par des visions politiques cohérentes et des stratégies de développement durable.*
- 9- *Les Comores deviennent une référence en matière électorale et de gouvernance démocratique en général, posant ainsi les jalons pour un développement accéléré et soutenable.*
- 10- *La Société civile puisse trouver son rôle et sa vocation au travers l'observation nationale, tout en se consacrant à ses missions de prévention et de résolution de conflits par le biais de plateformes de veille et d'alerte précoce.*

VII. BUDGET DU PROJET

7.1 Présentation des catégories de dépenses

69. Les activités du projet s'échelonnent sur deux phases distinctes que sont la phase électorale et la phase postélectorale. La première phase porte essentiellement sur des appuis techniques et logistiques pour l'organisation des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles et la seconde phase met l'accent sur la Modernisation du fichier électoral et les activités liées à la pérennisation des acquis, telles que le développement des capacités durables pour la mise en place de mécanismes susceptibles de garantir une transition paisible et efficiente. Les activités faisant l'objet des dépenses de la phase électorale portent essentiellement sur les opérations suivantes :

1. Révision de la liste électorale (Carte avec photo sur PVC)
2. Appui technique et unité de gestion du processus électoral
3. Appui à la Cour Constitutionnelle
4. Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements :
 - *Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements*
 - *Fonctionnement de la CENI et ses démembrements*
 - *Émoluments du staff de la CENI et ses démembrements*
 - *Nuits électorales pour les Structures en charge des élections*
5. Opération de vote et supervision des scrutins
6. Appui opérationnel du Ministère en charge des élections
7. Logistique électorale et matériels des bureaux de vote
8. Formation et développement des capacités
9. Communication, Information et Éducation
10. Observation électorale
11. Opérations post électorales

7.2 Budget prévisionnel initial, sur la base des activités

70. Sur la base du budget prévisionnel préparé par la CENI, avec l'appui du PNUD ; puis validé par le conseil des ministres et par le Comité de pilotage, le coût total de l'action s'élevait à un montant total de cinq millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix virgule zéro sept \$ (5 336 790,07 US\$).

71. Ce budget prévisionnel, qui a été établi en fonction des activités prévues, est reparti comme suit par composante et par donateur.

Tableau n°6 : Budget total par composante

N°	Composantes	Total en US\$	Total en KMF	Total en Euro	Govt	Com. Int.
1	Révision de la liste électorale (Carte avec photo sur PVC)	1,582,475.00	631,385,370	1,283,387.23		1,283,387.23
2	Appui technique et unité de gestion du processus électoral	549,875.00	219,392,427	445,948.63		445,948.63
3	Appui à la Cour Constitutionnelle	97,174.00	38,771,066	78,808.11	78,808.11	
4	Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements					
a	Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	172,555.00	68,847,029	139,942.11	139,942.11	
b	Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	296,806.30	118,421,558	240,709.91	240,709.91	
c	Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	316,351.00	126,219,620	256,560.66	256,560.66	

d	Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	55,000.00	21,944,230	44,605.00	44,605.00	
5	Opération de vote et supervision des scrutins	684,090.00	272,942,333	554,796.99	139,654.20	415,142.79
6	Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	20,000.00	7,979,720	16,220.00	16,220.00	
7	Logistique électorale et matériels des bureaux de vote	909,574.47	362,624,199	737,089.09		737,089.09
8	Formation et développement des capacités	147,247.00	58,749,492	119,417.32	119,417.32	
9	Communication, Information et Education	53,100.00	21,186,157	43,064.10		43,064.10
10	Observation électorale	119,997.00	47,877,123	97,317.57		97,317.57
11	Opérations post électorales	47,500.00	18,951,835	38,522.50	38,522.50	
12	Evaluation et visibilité du programme	55,000.00	21,944,230	44,605.00		44,605.00
Total (sous total I à XII) hors frais de gestion		5,106,744.77	2,037,236,389	4,140,994.20	1,074,439.81	3,066,554.39
Total général incluant les frais de gestion applicables sur la contribution des partenaires		5,338,684.23	2,131,225,325	4,332,041.08		
Contribution du Gouvernement		1,324,833.30	528,589,939	1,074,439.81		
Reliquat des élections législatives de 2009 sur les contribution de l'UE, FR et LEA		468,490.66	165,947,356	337,313.28		
Contribution attendue des partenaires		3,313,420.81	1,342,699,094	2,729,241.11		
Frais de gestion sur la contribution des partenaires		231,939.46	93,988,937	191,046.88		

72. Les sources de financement du budget estimé sont décrites dans le tableau n° 7 ci-après et portent respectivement sur Reliquat des élections législatives 2009 par donateur et les nouvelles contributions.

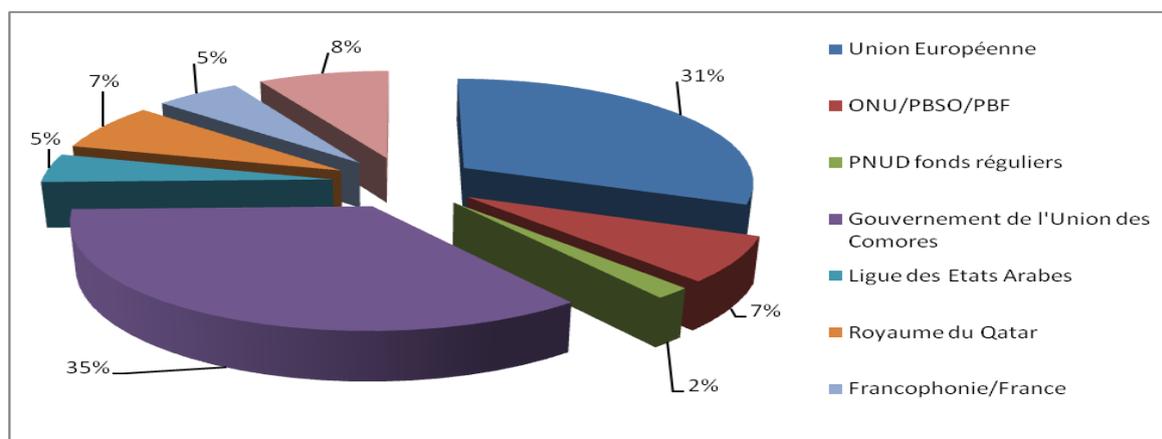
Tableau n° 7 : Annonces de contributions par donateur en Euro et US\$

Le taux de change UN de Novembre 2010 : 1US\$	354.217 KMF		0.72 EURO	
Donateurs	Contributions annoncées en			%
	Euro	US\$	KMF	
Union Européenne	1,250,000.00	1,736,111.11	614,960,069	30.74%
ONU/PBSO/PBF	288,000.00	400,000.00	141,686,800	7.08%
PNUD fonds réguliers	72,000.00	100,000.00	35,421,700	1.77%
Gouvernement de l'Union des Comores	1,422,814.39	1,976,131.09	699,979,227	35.00%
Ligue des Etats Arabes	180,000.00	250,000.00	88,554,250	4.43%
Royaume du Qatar	295,618.72	410,581.56	145,434,968	7.27%
Francophonie/France	220,000.00	305,555.56	108,232,972	5.41%
Reliquat des élections 2009	337,313.28	468,490.66	165,947,356	8.30%
Total général des contributions	4,065,746.39	5,646,869.98	2,000,217,343	100.00%

Source : Conventions signées et engagement des différents donateurs

73. Il ressort du tableau n°7 ci-dessus que le total des contributions annoncées et des relicats sur les élections 2009 couvriraient le total du budget de l'action, tel qu'approuvé par le gouvernement, le Comité de pilotage et les partenaires impliqués dans les élections 2010. Il convient de noter que le reliquat de 2009 provient des contributions de la France (42 143,00 US\$), de l'UE (194 168,00 US\$) et de la Ligue des Etats Arabes (250 000,00 US\$) dans le cadre des élections législatives de 2009. Cette répartition est aussi représentée dans le graphique n°5 ci-dessous. Par ailleurs, il est à préciser que les annonces de contribution présentées dans ce tableau, concernent exclusivement celles faites avant les opérations électorales. De ce fait, la contribution du Gouvernement d'un montant de 353 502 USD ne figure pas ici car elle est intervenue pendant la phase postélectorale et est entièrement orientée vers l'élaboration du fichier électoral biométrique (Voir tableaux 10 et 11).

Graphique n°5 : Répartition des contributions par donateur en Euro et US\$



Source : Tableau n°3 – Annonces de contributions des différents donateurs

7.3 Budget Prévisionnel révisé, incluant nouvelles orientations

74. Une révision du budget a été effectuée pour prendre en compte les nouvelles orientations des activités. Cette révision a été effectuée en Octobre 2010 par la CENI avec l'appui de tous les acteurs du processus électoral. Dans cette révision, il convient de relever que l'activité *modernisation du fichier électoral* de la phase électorale est passée à la phase post-électorale. Compte tenu des délais impartis pour le respect du calendrier électoral de l'accord politique du 16 juin 2010, et l'insuffisance de moyens financiers, les activités liées à la modernisation du fichier électoral avec carte d'électeur intégrant la photo des électeurs, qui devraient avoir lieu avant le début de la campagne électorale ont été reportées et reprogrammées dans les activités de la phase postélectorale, au profit des opérations d'assainissement de l'ancien fichier électoral. Aussi, la composante « Révision de la liste électorale » (Carte avec photo sur PVC) a été remplacée par la composante Assainissement du fichier électoral par la CENI dans la phase électorale. La composante Révision de la liste électorale appelée Modernisation de la liste a été placée dans le volet opérations de la période postélectorale. De même, une nouvelle activité a été créée dans la phase post-électorale, il s'agit de l'activité *Gestion de la Phase Transitoire*.

Tableau n°8 : Budget révisé par composante

#	Composantes	Total en US\$	Total en KMF	Total en Euro
Volet A. Opérations de la période électorale				
1	Assainissement du fichier électoral par la CENI	562,715.79	199,323,500	405,155.37
2	Appui technique et unité de gestion du processus électoral	634,875.00	224,883,518	457,110.00
3	Appui à la Cour Constitutionnelle	77,118.00	27,316,507	55,524.96
4	Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements			
a	Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	172,555.00	61,121,914	124,239.60
b	Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	296,806.30	105,133,837	213,700.54
c	Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	316,351.00	112,056,902	227,772.72
d	Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	55,000.00	19,481,935	39,600.00
5	Opération de vote et supervision des scrutins	437,696.00	155,039,364	315,141.12
6	Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	20,000.00	7,084,340	14,400.00
7	Logistique électorale et matériels des bureaux de vote	909,574.47	322,186,740	654,893.62
8	Formation et développement des capacités	147,247.00	52,157,391	106,017.84

Tableau n°9

Contribution en US\$		
Gestion parallèle par le Govt	Fonds gérés par le PNUD	Gestion parallèle France/Francophonie
562,715.79		
	634,875.00	
		77,118.00
172,555.00		
296,806.30		
316,351.00		
55,000.00		
192,256.00	245,440.00	
20,000.00		
	909,574.47	
147,247.00		

9	Communication, Information et Education	53,100.00	18,808,923	38,232.00			53,100.00
10	Observation électorale	119,997.00	42,504,977	86,397.84			119,997.00
Volet B. Opérations post électorales							
11	Modernisation du fichier électoral	1,582,475.00	560,539,547	1,139,382.00		1,582,475.00	
12	Pérenisation des acquis	213,200.00	75,519,064	153,504.00	213,200.00		
13	Gestion de la phase transitoire	150,000.00	53,132,550.00	108,000.00		150,000.00	
14	Evaluation du programme	55,000.00	19,481,935	39,600.00	55,000.00		
Total (sous total I à XII) hors frais de gestion		5,803,710.56	2,055,772,944	4,178,671.61			
Contribution du Gouvernement		1,976,131.09	699,979,227	1,422,814.39			
Reliquat des élections législatives de 2009		468,490.66	165,947,356	337,313.28			
Frais de gestion sur la contribution gérée par le PNUD		246,565.51	87,337,696	177,527.17			
Total général incluant les frais de gestion (total I à 13 + frais des gestions sur fonds gérés par le PNUD)		6,050,276.08	2,143,110,641	4,356,198.77	2,031,131.09	3,522,364.47	250,215.00

Tableau n°10 : Modalités de gestion des contributions annoncées

Le taux de change UN de Novembre 2010 : 1US\$	354.217 KMF			0.72 EURO	
	Contributions annoncées en			Modalités de gestion	
Donateurs	Euro	US\$	KMF		
Union Européenne	1 250 000,00	1 676 497,60	593 843 950	Fonds gérés par le PNUD	
ONU/PBSO/PBF	288 000	400 000	141 686 800	Fonds gérés par le PNUD	
PNUD/ONE-UN	144 000	200 000	35 421 700	Fonds gérés par le PNUD	
Gouvernement de l'Union des Comores	1 422 814,39	1 976 131,09	699 979 227	Gestion parallèle par le Govt	
Ligue des Etats Arabes	254 521,44	353 502,00	139 998 811,00	Fonds gérés par le PNUD	
Royaume du Qatar	180 000	250 000	88 554 250	Fonds gérés par le PNUD	
Royaume du Qatar	295 618,72	410 581,56	145 434 968	Fonds gérés par le PNUD	
Francophonie/France	220 000	305 555,56	108 232 972	Gestion parallèle par l'OIF/FR	
Reliquat des élections 2009	337 313,28	468 490,66	165 947 356	Fonds gérés par le PNUD	
Total général des contributions	4 392 268	6040758,47	2 119 100 034		

Source : Prodoc signé

75. Il apparaît au niveau du tableau n° 10 que les contributions des bailleurs ont été gérées parallèlement par le Gouvernement, le PNUD et la Francophonie. Toutefois, il convient de noter que le présent rapport se focalise essentiellement sur le budget géré par le PNUD, tel qu'illustré dans le tableau n°11, ci-après décrit.

Tableau 11 : Contributions reçues et gérées par le PNUD

Le taux de change UN de novembre 2010 : 1 US\$	354,217 KMF			0,72 EURO	
	Contributions reçues en			Date	
Donateurs	Euro	US\$	KMF		
Union Européenne	1 250 000,00	1 676 497,60	593 843 950	Fonds gérés par le PNUD	
ONU/PBSO/PBF	288 000,00	400 000,00	141 686 800,00	Fonds gérés par le PNUD	
PNUD/ONE-UN	144 000	200 000	35 421 700	Fonds gérés par le PNUD	
Ligue des Etats Arabes	180 000,00	250 000,00	88 554 250,00	Fonds gérés par le PNUD	
Royaume du Qatar	295 618,72	410 581,56	145 434 968,00	Fonds gérés par le PNUD	
Reliquat élections 2009	350 144,00	486 311,00	172 259 623,00	Fonds gérés par le PNUD	
Contribution Gvt,	254 521,44	353 502,00	139 998 811,00	Fonds gérés par le PNUD	
Total général des contributions reçues	2 762 284,16	3 776 892,16	1 317 200 102,00		

Source : Conventions signées

76. S'agissant de la contribution gérée par le PNUD, l'Organisation a enregistré dans ses comptes les contributions mentionnées dans le tableau n°11 ci-dessus. Conformément à la convention,

signée entre le PNUD et la Commission Européenne, la contribution reçue de 1 187 500,00 Euro représente 95% de la contribution totale (1 250 000 EUR). Les 5% soit 62 500 EUR ont été préfinancés par le PNUD (Voir tableaux n°12 et 13), le versement de celui-ci étant soumis à certaines conditionnalités (voir Art.15 de l'Annexe II de la Convention). Il convient de souligner que le taux de change appliqué à la contribution de l'Union européenne est de 1\$=0.747 euro, correspondant au mois de décembre 2010, date à laquelle les fonds ont été reçus par le PNUD.

77. La contribution du Gouvernement d'un montant de 353 502,00 USD a été accordée par les autorités pour les besoins liés à l'élaboration du fichier électoral biométrique.

VIII. LES DÉPENSES DU PROJET

78. Ce rapport présente un état récapitulatif des dépenses financières du projet incluant aussi bien la phase des opérations électorales que pour la phase postélectorale.

8.1 Les dépenses par composantes

79. La situation financière mise en évidence par les tableaux 12 et 13, présente l'état des dépenses du projet au 01 septembre 2011 pour la contribution de l'Union européenne et au 30 mai 2012 pour les autres partenaires.

Tableau 12 : Etat récapitulatif des contributions et des dépenses par composante et par donateur en US \$

Composantes	Contributions / Dépenses en US \$										
	PNUD/ONE-UN	ONU/PBSO/PBF	UE (2010) 95%	Préfin. PNUD (5%)	Fr (reliquat 2009)	UE (reliquat 2009)	Royaume du Oatar	LEA 2010	Reliquat LEA 09	Gvt.	Total
Unité technique de gestion des opérations électorales	90 876,04	114 950,00	287 241,86	3 105,47	18 389,04	0,00	120 000,00	1 500,00	30 095,00	0,00	666 157,41
Appui Cour constitutionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	-568,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-568,94
Logistique électorale et matériels des bureaux de vote	0,00	0,00	325 506,52	68 939,72	0,00	0,00	61 830,00	0,00	25 000,00	0,00	481 276,24
Opération de vote et supervision des scrutins	0,00	0,00	209 521,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 521,34
GMS	0,00	0,00	111 278,44	0,00	0,00	0,00	28 740,74	17 500,00	0,00	0,00	157 519,18
Appui opérationnel de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17,85	0,00	0,00	250,28	0,00	232,43
Assainissement du fichier électoral par la CENI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui technique et unité de gestion du processus électoral	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui à la Cour Constitutionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Formation et développement des capacités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Communication, Information et Education	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Observation électorale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 792,93	0,00	3 792,93
Modernisation du fichier électoral	109 000,00	285 000,00	632 763,57	14 656,24	24 000,00	193 080,07	200 000,00	230 990,00	182 712,00	173 301,09	2 045 502,97
Pérenisation des acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion de la phase transitoire	0,00	0,00	23 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 380,00
Evaluation du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 142,26	0,00	8 142,26
Total des dépenses électorales par donateur	199 876,04	399 950,00	1 589 691,73	86 701,43	41 820,10	193 062,22	410 570,74	249 990,00	249 992,47	173 301,09	3 594 955,82
<i>Contributions reçues par donateur</i>	<i>200 000,00</i>	<i>400 000,00</i>	<i>1 589 692,10</i>	<i>86 805,50</i>	<i>42 143,00</i>	<i>194 168,00</i>	<i>410 581,56</i>	<i>250 000,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>353 502,00</i>	<i>3 776 892,16</i>
<i>Solde</i>	<i>123,96</i>	<i>50,00</i>	<i>0,37</i>	<i>104,07</i>	<i>322,90</i>	<i>1 105,78</i>	<i>10,82</i>	<i>10,00</i>	<i>7,53</i>	<i>180 200,91</i>	<i>181 936,34</i>
<i>Taux d'exécution</i>	<i>99,94%</i>	<i>99,99%</i>	<i>100,00%</i>	<i>99,88%</i>	<i>99,23%</i>	<i>99,43%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>49,02%</i>	<i>95,18%</i>

Source : CDR

Tableau 13 : Etat récapitulatif des contributions et des dépenses par composante et par donateur en Euro

Composantes	Contributions / Dépenses en Euros										
	PNUD	ONU/PBSO	UE (2010) 95%	Préfi. PNUD (5%)	Fr (reliquat 2009)	UE (Reliquat 2009)	Royaume du Qatar	LEA 2010	Reliquat LEA 2009	Gouv.	Total
Unité technique de gestion des opérations électorales	65 430,75	82 764,00	214 569,67	2 235,94	13 240,11	0,00	86 400,00	1 080,00	21 668,40	0,00	479 633,34
Appui Cour Constitutionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	-409,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-409,64
Logistiques électorales	0,00	0,00	243 153,37	49 636,60	0,00	0,00	44 517,60	0,00	18 000,00	0,00	346 518,89
Opérations de votes	0,00	0,00	156 512,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 855,36
GMS	0,00	0,00	83 124,99	0,00	0,00	0,00	20 693,33	12 600,00	0,00	0,00	113 413,81
Appui opérationnel de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12,85	0,00	0,00	180,20	0,00	167,35
Assainissement du fichier électoral par la CENI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui technique et unité de gestion du processus électoral	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui à la Cour Constitutionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Formation et développement des capacités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Communication, Information et Education	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Observation électorale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 730,91	0,00	2 730,91
Modernisation du fichier électoral	78 480,00	205 200,00	472 674,39	10 552,49	17 280,00	139 017,65	144 000,00	166 312,80	131 552,64	124 776,78	1 472 762,14
Pérenisation des acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion de la phase transitoire	0,00	0,00	17 464,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 833,60
Evaluation du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 862,43	0,00	5 862,43
Total des dépenses électorales par donateur	143 910,75	287 964,00	1 187 499,72	62 425,03	30 110,47	139 004,80	295 610,93	179 992,80	179 994,58	124 776,78	2 588 368,19
<i>Contributions reçues par donateur</i>	<i>144 000,00</i>	<i>288 000,00</i>	<i>1 187 500,00</i>	<i>62 500</i>	<i>30 342,96</i>	<i>139 800,96</i>	<i>295 618,72</i>	<i>180 000,00</i>	<i>180 000,00</i>	<i>254 521,44</i>	<i>2 762 284,04</i>
<i>Solde</i>	<i>89,25</i>	<i>36,00</i>	<i>0,28</i>	<i>74,97</i>	<i>232,49</i>	<i>796,16</i>	<i>7,79</i>	<i>7,20</i>	<i>5,42</i>	<i>129 744,66</i>	<i>173 915,85</i>
<i>Taux d'exécution</i>	<i>99,94%</i>	<i>99,99%</i>	<i>100,00%</i>	<i>99,88%</i>	<i>99,23%</i>	<i>99,43%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>49,02%</i>	<i>93,70%</i>

1\$=0,72 (taux de novembre 2010) /

1\$= 0,747 euro(taux appliqué pour l'UE - décembre 2010 date de la réception des fonds)

Source : CDR

80. Il convient de relever qu'à la lumière des données contenues dans ces différents tableaux et graphiques, la contribution reçue de l'Union européenne d'un montant de 1 187 500 Euro soit 95% de la contribution totale a été dépensée à 100% (Voir tableaux 12 et 13). De même, les 62 500 Euro représentant les 5 % de la contribution de l'UE, sont entièrement préfinancés par le PNUD (Voir colonne « *préfinancement PNUD* » tableaux 12 et 13) et devront faire l'objet d'un remboursement de la part de l'UE, conformément à la convention signée par les deux parties.
81. S'agissant des contributions des autres partenaires, il faut relever que le taux d'exécution des fonds reçus est également de 100% répartie comme suit : (i) Royaume du Qatar (100%), (ii) contribution LEA 2010 (100%) et LEA 2009 (100%), (iii) ONU/PBSO (99,99%), (iv) PNUD (99,94%), (v) reliquat France 2009 (99,23%), (vi) préfinancement 5% du PNUD sur la contribution de l'UE (99,88%).

8.2 Les contraintes rencontrées dans l'exécution du budget du projet

82. Dans l'ensemble, le projet a pu fournir un appui multiforme à la CENI afin de lui permettre de remplir ses mandats et missions. Cet appui comprenait : (i) le renforcement des capacités des membres de cette institution et de ses démembrements, (ii) la fourniture de tout matériels/équipements requis pour une bonne conduite des opérations électorales et (iii) un accompagnement permanent dans les différentes phases du processus des experts nationaux et internationaux recrutés pour la circonstance. Néanmoins, certaines contraintes ont été rencontrées lors de l'exécution du budget et sont principalement d'ordre organisationnel. En effet, des difficultés ont été constatées dans le processus d'acquisition du matériel électoral et l'impression des documents électoraux. On peut citer entre autres difficultés, la réception tardive des requêtes de la CENI pour la commande à l'étranger des bulletins de vote et le retard accusé dans l'impression de certains documents électoraux par des fournisseurs locaux.

CONCLUSION GENERALE ET RESUME DES RECOMMANDATIONS

83. Le déroulement des élections, dans des conditions satisfaisantes, marque une étape majeure dans le processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 Juin 2010 pour la gestion de la période intérimaire. A la fin de cette harmonisation des mandats pour les élections générales, en tirant les leçons de l'expérience électorale accumulée notamment ces cinq dernières années, il apparaît nécessaire que les Partenaires des Comores, sous le leadership du Gouvernement, prennent des dispositions pratiques pour la pérennisation des acquis. Dans cette optique, des efforts doivent être déployés pour la modernisation du fichier électoral par sa biométrisation, la restructuration de l'Administration électorale et l'élaboration d'un véritable Code électoral adapté au nouveau contexte sociopolitique du pays.
84. L'organisation des élections, doit être correctement encadrée par une administration professionnelle. La CENI dans sa forme actuelle, n'est plus à même de répondre à cet impératif. La professionnalisation de l'organe de gestion passe tout d'abord par sa permanence. Du point de vue réalisation des opérations électorales, les obstacles recensés au cours des derniers scrutins et qu'il est nécessaire de corriger portent sur : i) la sensibilisation de la population qu'il faudrait repenser dans le sens de la durée et de nouveaux outils ; ii) le recrutement et le renforcement des capacités des officiels des bureaux de vote en respectant les critères objectifs de choix et leur formation dans des délais et des conditions acceptables, sur la base d'un Registre tenu à jour permettant le renforcement périodique de capacités ; iii) l'amendement du code électoral pour encadrer légalement la campagne électorale et renforcer les sanctions en cas de faute avérée des intervenants officiels dans le processus électoral, y compris les assesseurs des candidats ; iv) la poursuite de l'amélioration des opérations logistiques par le maintien des bulletins en série et le plan appliqué cette année ; v) la révision du rôle des Comités de vigilance et de transparence en l'inscrivant dans le Code électoral, comme structure administrative officielle et lui attribuer un rôle renforçant la confiance des acteurs dans le processus.
85. Toutes ces réformes conduiront à la révision du Code électoral pour l'adapter à l'environnement nouveau, afin qu'il réponde mieux aux exigences d'un outil qui cadre tous les aspects de conduite des différents segments du processus électoral. Il est souhaitable que le nouveau texte obéisse aux normes d'un Code comprenant une partie législative et une partie réglementaire. L'introduction de la partie réglementaire, qui porte sur la gestion des aspects techniques permettra de modifier certains articles sans passer par la sanction d'un texte législatif ; et ceci est extrêmement important au cours d'un processus électoral. Le Gouvernement, assisté par le PNUD et d'autres partenaires, doit initier cette révision afin de mettre à la disposition des Comores des outils fondamentaux, incluant la nouvelle liste électorale modernisée et sécurisée à travers la biométrisation, permettant au pays de continuer à progresser sur le chemin de la démocratisation et de la consolidation de la paix.
86. Globalement, l'ensemble des recommandations susmentionnées, qui sont le fruit des leçons tirées au cours de la mise en œuvre du projet par tous les acteurs présents sur le terrain et sont en adéquation complète avec les recommandations des assises nationales, élargies aux partenaires impliquées dans l'organisation des élections, aux fins de l'évaluation du processus électoral ci-dessous décrites :

Encadré n°2 : Pour un nouveau cadre institutionnel et organisationnel des processus électoraux aux Comores

Dans la perspective de l'affermissement de la démocratie, de manière générale, et la crédibilité du processus électoral en particulier, les parties prenantes ont formulé une série de recommandations allant dans le sens de consolider les acquis, d'assurer la transparence des scrutins futurs, et ancrer le pays dans la modernité politique, parmi lesquels quatre devront faire l'objet d'attention particulière. Il s'agit :

1. La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel permanent et apolitique, susceptible de conduire de manière professionnelle et transparente les opérations électorales, sous forme d'une structure permanente en charge des élections, dépourvue de coloration partisane et mise à l'abri de toutes formes d'ingérences susceptible de miner sa crédibilité et par ricochet la crédibilité des opérations électorales. Le but ultime est qu'in fine, les institutions en charge des élections (CENI, SNAP, CC, AND) disposent des compétences essentielles et des capacités requises pour être un point de référence en matière électorale et inspirer ainsi la confiance à toutes les parties prenantes aux élections.
2. La mise en place d'un nouveau cadre légal pour les partis politiques de nature à garantir que les prochaines compétitions électorales et les campagnes politiques sous-jacentes soient menées par des partis politiques d'envergure et de dimension nationale, qui présentent des Programmes, sous-tendus par des visions politiques cohérentes et des stratégies de développement durable. Cette démarche s'inscrit aussi dans la dynamique en cours de renforcement de la cohésion sociale et de l'unité nationale retrouvée.
3. La clarification du rôle et des missions des organisations de la société civile pour que ces dernières puissent trouver leur rôle et leur vocation à travers l'observation nationale, tout en se consacrant à leurs missions de prévention et de résolution de conflits par le biais de plateformes de veille et d'alerte précoce.
4. La sécurisation du fichier électoral par sa biométrisation, au titre des activités postélectorales en cours.